

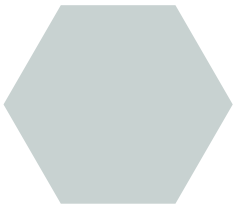
Rapport du Forum prébudgétaire 2024 des intervenants en santé

Recommandations pour la stabilisation
et la transformation du système de
soins de santé du Nouveau-Brunswick

12 mars 2024

Élaboré en collaboration par les
professionnels de la santé du
Nouveau-Brunswick







New Brunswick
Medical
Society



Société
Médicale
du Nouveau-Brunswick



**NURSE PRACTITIONERS
OF
NEW BRUNSWICK**



**INFIRMIÈRES PRATICIENNES
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**



**NB LUNG
POUMON NB**

NBASW  **ATTSNB**



**Heart&Stroke
Cœur+AVC**

New Brunswick / Nouveau-Brunswick



College of Psychologists
of New Brunswick
Collège des psychologues
du Nouveau-Brunswick

NBAOT
NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF
OCCUPATIONAL THERAPISTS



AENB
ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



New Brunswick
**UNION
SYNDICAT**
du Nouveau-Brunswick



CUPE-SCFP 1252
Healthcare Professionals
Professionnels de la santé



CAMRT-ATL



Canadian
Cancer
Society

Société
canadienne
du cancer

Résumé des priorités et recommandations



Priorité 1 : Renouer le dialogue avec les professionnels de la santé pour favoriser une prise de décisions éclairée et transparente.

Recommandations :

- 1.1 Rétablir la pratique d'une véritable consultation prébudgétaire avec les professionnels de la santé, menée chaque année.
- 1.2 Créer régulièrement des occasions pour les représentants de toutes les professions de la santé de collaborer de façon concrète avec le Conseil de collaboration du système de santé, en leur fournissant une voie de consultation claire et accessible, et une tribune où soulever leurs préoccupations.
- 1.3 Éliminer l'influence politique de la prise de décisions au sein du système de soins de santé, par la nomination d'un président apolitique pour le Conseil de collaboration du système de santé, en remplacement du ministre de la Santé. Publier tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents des réunions.
- 1.4 Réintroduire la pratique de consultation et de notification préalable des intervenants de la santé touchés par les décisions gouvernementales, afin de rétablir l'engagement et la collaboration dans le secteur.

Priorité 2 : Créer et établir, à l'échelle de la province, des cliniques de soins primaires multidisciplinaires en équipe qui permettront de garantir l'accès aux soins de santé primaires à tous les Néo-Brunswickois.

Recommandations :

- 2.1 Lancer un programme de financement d'infrastructure et de fonctionnement flexible à grande échelle afin de stimuler la création et la transformation d'au moins 50 cliniques de soins primaires dans le cadre du modèle de Centre de médecine de famille en régions rurales et urbaines au cours de l'exercice 2024-2025.
- 2.2 Lancer un projet de cartographie du système de soins de santé pour développer un service d'orientation centré sur le patient comme Soutiens sociaux NB, ou élargir ce service pour englober l'orientation dans les soins de santé primaires.
- 2.3 Continuer d'appuyer l'amélioration de la législation et de la réglementation régissant les professions de la santé, en étroite concertation avec les professionnels de la santé touchés.
- 2.4 Investir dans l'amélioration du soutien administratif offert aux cliniciens dans les établissements de soins actifs, de soins primaires et de soins de longue durée afin que les professionnels de la santé ne perdent pas un temps précieux à remplir de la paperasse.

Priorité 3 : Prioriser le respect et le maintien en poste des professionnels de la santé, afin d'assurer la continuité du service.

Recommandations :

- 3.1 Investir dans la rémunération, les incitatifs et les avantages sociaux pour s'assurer que les offres du Nouveau-Brunswick sont concurrentielles par rapport à celles des autres provinces canadiennes, aux fins de stabilisation de la situation actuelle.
- 3.2 Présenter des offres d'emploi à tous les étudiants de domaines d'études en forte demande en santé et de programmes de résidence en médecine. Collaborer avec les régies régionales de la santé afin d'améliorer les programmes d'orientation et de mentorat pour les nouveaux employés.
- 3.3 Adopter des modèles d'exonération des droits de scolarité, d'exonération fiscale ou de remboursement des prêts étudiants liés au retour des professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick pour y travailler.
- 3.4 Continuer d'offrir de meilleures voies d'accès aux diplômés formés à l'étranger et aux professionnels de la santé venus d'ailleurs pour qu'ils puissent exercer au Nouveau-Brunswick.



Priorité 4 : Accorder la priorité à un mode de vie sain et aux soins préventifs.

Recommandations :

- 4.1 Offrir un programme complet d'alimentation nutritive à l'école, ainsi qu'un soutien adéquat dans les écoles, par l'intermédiaire d'une équipe permanente composée de professionnels paramédicaux (c.-à-d. diététistes, psychologues, infirmières scolaires, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc.).
- 4.2 Investir dans les programmes existants et dans de nouveaux programmes, y compris des programmes d'activité et d'éducation physiques; d'éducation en matière de santé mentale sur des sujets tels que l'intimidation et la gestion du stress, et d'éducation sur les effets néfastes du tabagisme et du vapotage.
- 4.3 Créer de nouveaux partenariats et offrir un financement de taille aux administrations et aux organismes sans but lucratif locaux pour la conception de nouvelles infrastructures et de nouveaux programmes favorisant des comportements sains dans l'ensemble de la société, et en particulier dans le système d'éducation.

Priorité 5 : Remédier aux causes profondes des problèmes dans notre système de soins de longue durée.

Recommandations :

- 5.1 Investir immédiatement dans des équipes permanentes chargées d'accorder le congé aux patients, équipes qui fonctionneraient selon un horaire de soins actifs (sept jours sur sept) dans toutes les régions de la province.
- 5.2 Explorer des solutions pour promouvoir une meilleure gouvernance, assurer une meilleure collaboration et éliminer le cloisonnement entre les soins de longue durée et les régions régionales de la santé.
- 5.3 Investir dans un programme élargi de soins à domicile, en collaboration avec les intervenants du secteur des soins de longue durée.
- 5.4 Créer d'autres options de soins de longue durée abordables pour les Néo-Brunswickois.

Priorité 6 : Investir dans la transformation numérique du secteur de la santé.

Recommandations :

- 6.1 S'engager à financer entièrement les systèmes de dossiers médicaux électroniques (DME) pour tous les fournisseurs de soins primaires du Nouveau-Brunswick.
- 6.2 S'engager à financer entièrement la mise en œuvre d'un système d'information clinique provincial dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick.
- 6.3 Investir dans des ressources pour soutenir l'expansion rapide du portail MaSantéNB et l'intégration à un système d'information provincial, afin d'entrer dans la modernité.
- 6.4 Investir dans une base de données en ligne pour les rapports de pratique professionnelle et les données sur les programmes en santé afin de permettre aux intervenants du secteur de la santé de prendre des décisions objectives fondées sur des données probantes.

Introduction

Le système de santé du Nouveau-Brunswick est en crise. Il était déjà fragile avant la pandémie de COVID-19 et, bien que les professionnels de la santé continuent de s'efforcer d'offrir les meilleurs soins possible aux patients, ils ne sauraient parvenir à répondre pleinement aux besoins des Néo-Brunswickois **sans une action immédiate** du gouvernement provincial.

Le 18 janvier 2024, en l'absence d'une consultation dirigée par le gouvernement, la Société médicale du Nouveau-Brunswick (SMNB) et le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB) ont pris l'initiative d'organiser un forum prébudgétaire des intervenants en santé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le forum a réuni des représentants de diverses organisations de soins de santé du Nouveau-Brunswick, représentant environ **25 000 professionnels de la santé** au sein des régions régionales de la santé et ailleurs, y compris dans des fonctions paramédicales ou de soutien clinique.

Le forum a donné aux chefs de chacun des trois grands partis politiques au Nouveau-Brunswick l'occasion de faire connaître leur programme et leur vision des soins de santé. Le premier ministre Blaine Higgs, chef du Parti progressiste-conservateur, David Coon, chef du Parti vert, et Susan Holt, chef du Parti libéral, ont chacun donné une présentation et participé à une période de questions.

Après avoir écouté les chefs de parti, les participants au forum ont été invités à présenter leurs points de vue uniques et à discuter de leurs principales priorités pour résoudre les problèmes du secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Ensemble, les membres du groupe ont cerné **six domaines prioritaires assortis de recommandations** sur lesquels le gouvernement devrait se concentrer – et dans lesquels il devrait investir – dans le prochain budget et au-delà. Si elles sont mises en œuvre, ces initiatives permettront à la fois **de stabiliser et de transformer** le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick. Alors que certaines recommandations nécessiteront une planification et des investissements à long terme, d'autres pourraient être mises en œuvre immédiatement, exerçant ainsi un effet notable dans un avenir immédiat.

Nous savons tous que **les Néo-Brunswickois ont besoin d'un meilleur accès à des soins de santé de qualité**. Nos professionnels de la santé se montrent quant à eux désireux de **travailler en collaboration**, d'explorer de **nouvelles approches novatrices** et de **déployer d'importants efforts** pour aider à bâtir un meilleur système, plus solide, pour tous.

Nous demandons maintenant au gouvernement provincial d'**écouter**, de **rendre des comptes** et de **donner suite** à ces recommandations.



Priorité 1 : Renouer le dialogue avec les professionnels de la santé pour favoriser une prise de décisions éclairée et transparente.

Au cours des dernières années, les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick – en particulier ceux qui assument des rôles moins visibles, comme les services paramédicaux ou les fonctions de soutien clinique – **n’ont pas été adéquatement consultés par le gouvernement provincial** dans le cadre des décisions clés qui influent sur le système de soins de santé, y compris l’élaboration du budget provincial. Les professionnels qui travaillent au sein du système et le portent à bout de bras au quotidien ont été exclus de ces conversations vitales, et leurs points de vue et idées n’ont pas été pris en compte. **Il faut que cela change.**

Les professionnels de la santé ont toujours compris et conviennent unanimement que **le système de santé doit accorder la priorité aux patients** – eux-mêmes le font au quotidien –, mais que **les besoins des personnes qui travaillent au sein de ce système ne sauraient pour autant être négligés**. Il n’est pas acceptable d’ignorer leurs voix, leurs réalités et l’expertise qu’elles peuvent apporter.

Au cours du Forum prébudgétaire des intervenants en santé, organisé en réaction à l’absence de consultations de la part du gouvernement, les trois dirigeants politiques ont soulevé l’importance de mobiliser les professionnels de la santé dans le cadre des changements apportés à l’échelle du système. Il reste à voir quelle forme cela prendra plus concrètement.

Recommandation 1.1 : Rétablir la pratique d’une véritable consultation prébudgétaire avec les professionnels de la santé, menée chaque année.

Bien que les professionnels de la santé soient reconnaissants au gouvernement provincial d’avoir mis sur pied un Conseil de collaboration du système de santé afin de promouvoir une plus grande collaboration entre les régies régionales de la santé du Nouveau-Brunswick, il n’existe aucune approche clairement définie pour interagir avec cet organisme.

Recommandation 1.2 : Créer régulièrement des occasions pour les représentants de toutes les professions de la santé de collaborer de façon concrète avec le Conseil de collaboration du système de santé, en leur fournissant une voie de consultation claire et accessible, et une tribune où soulever leurs préoccupations.

De plus, le Conseil est actuellement présidé par le ministre de la Santé, se trouvant de ce fait vulnérable aux influences politiques.

Recommandation 1.3 : Éliminer l’influence politique de la prise de décisions au sein du système de soins de santé, par la nomination d’un président apolitique pour le Conseil de collaboration du système de santé, en remplacement du ministre de la Santé. Publier tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents des réunions.

Le gouvernement provincial doit faire preuve d’une plus grande transparence dans ses processus décisionnels et assumer ses responsabilités vis-à-vis des professionnels de la santé lorsqu’il met en œuvre des changements majeurs. Les intervenants du domaine de la santé doivent être informés des décisions qui influenceront sur leur travail et avoir l’occasion de formuler des commentaires avant que les changements soient mis en œuvre.

Recommandation 1.4 : Réintroduire la pratique de consultation et de notification préalable des intervenants de la santé touchés par les décisions gouvernementales, afin de rétablir l’engagement et la collaboration dans le secteur.





Priorité 2 : Créer et établir, à l'échelle de la province, des cliniques de soins primaires multidisciplinaires en équipe qui permettront de garantir l'accès aux soins de santé primaires à tous les Néo-Brunswickois.

L'actuel système de soins de santé primaires ne répond pas aux besoins des Néo-Brunswickois.

En janvier 2024, 80 000 personnes étaient inscrites pour avoir accès à un fournisseur de soins primaires; or, bien des Néo-Brunswickois sans médecin ne figurent pas sur la liste d'attente. **De plus en plus de patients sont forcés de se rendre aux urgences** pour des problèmes qui pourraient être réglés par un fournisseur de soins primaires s'ils y avaient accès, ce qui entraîne des temps d'attente ridicules et un engorgement. Indirectement, cette situation engendre une frustration croissante et un déclin de la confiance à l'égard du système de soins de santé chez les patients, les clients, les familles et les résidents, sentiments qui en viennent à transparaître dans leurs rapports avec ceux qui travaillent aux premières lignes.

Les professionnels de la santé conviennent que le système est défaillant, mais ils ne sont pas responsables de son état actuel ni de la conception du système, et ne peuvent pas non plus régler ses problèmes sans l'intervention du gouvernement provincial. **La situation actuelle découle d'une série de décisions prises par les gouvernements provinciaux au fil des décennies** - et aujourd'hui encore - sans tenir compte de leurs répercussions à long terme, le secteur des soins de courte durée s'étant toujours vu accorder la priorité au détriment des soins préventifs et primaires. Lorsque les hôpitaux deviennent la porte d'entrée pour répondre aux principaux problèmes de santé physique et mentale, c'est clairement que le système est défaillant. À nous de remédier à cette situation, en créant et en ouvrant les bonnes portes, à l'échelle de la province. Adéquatement mises en œuvre, les cliniques peuvent aider les patients à s'orienter parmi les services disponibles, à être aiguillés vers d'autres services et à accéder à des soins pour leur santé physique et mentale, tout en réduisant la nécessité de visites à l'urgence.

La stratégie du gouvernement provincial, consistant à blâmer – à tort – les administrateurs ou les professionnels

de la santé pour les problèmes du système de soins de santé, est très irrespectueuse, surtout si l'on tient compte de l'expertise rattachée à ces rôles, et de la capacité de ces personnes à exercer une incidence positive sur la réforme des soins de santé. Pire encore : cette approche n'incite en rien à la collaboration et à la confiance, elles-mêmes nécessaires pour remédier à une génération de sous-investissement dans le secteur.

Tous les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick sont formés pour travailler en équipe et veulent collaborer dans leurs pratiques respectives. Notre province a besoin **de cliniques de soins primaires dignes de ce nom, financées par le gouvernement, efficaces et agiles**, tenues par des professionnels autres que les seuls médecins, infirmières et infirmières praticiennes, comme les ergothérapeutes, les diététistes, les physiothérapeutes, les pharmaciens, les psychologues, les travailleurs sociaux et d'autres encore, pour épauler les médecins de famille et répondre **aux besoins** uniques des différentes populations en matière de soins primaires. Si les professionnels de la santé ont choisi cette vocation, c'est avant tout pour dispenser des soins, et non pour devenir des entrepreneurs dans le domaine de la santé. Il incombe au système de soins de santé public de créer l'infrastructure nécessaire au précieux service qu'il fournit.

Ces cliniques doivent avoir suffisamment **d'autonomie pour déterminer les services et l'environnement opérationnel** nécessaires à la satisfaction des besoins des résidents locaux en matière de soins primaires, déterminés en collaboration avec leur collectivité et le Conseil de collaboration du système de santé. Des approches novatrices s'imposent pour trouver de l'espace pour ces pratiques essentielles. Il faudrait notamment faire fond sur les espaces privés et publics existants. **Ce ne sont pas les exemples probants qui**

Priorité 2 : a continué

manquent, partout au Canada : des gouvernements provinciaux qui offrent un soutien complet en matière de programmes et un soutien financier aux soins en équipe dans le cadre du modèle de Centre de médecine de famille dans des cabinets privés dirigés par des cliniciens; des cliniques communautaires sans but lucratif fonctionnant selon des modèles de gouvernance partagée et des cliniques dirigées par des régies régionales de la santé et du personnel.

Depuis plus de 20 ans, le gouvernement provincial affirme que la création de cliniques de soins primaires constitue pour lui une priorité, mais ces cliniques ne verront pas le jour sans un investissement réel dans les programmes, l'infrastructure et les mesures de soutien.

Recommandation 2.1 : Lancer un programme de financement d'infrastructure et de fonctionnement flexible à grande échelle afin de stimuler la création et la transformation d'au moins 50 cliniques de soins primaires dans le cadre du modèle de Centre de médecine de famille en régions rurales et urbaines au cours de l'exercice 2024-2025.

Une autre préoccupation majeure est que de nombreux Néo-Brunswickois ne savent pas comment s'y retrouver dans le système de soins de santé et ne connaissent pas certains des services de soins primaires et préventifs qui leur sont offerts. Le ministère de la Santé a l'occasion de contribuer à une meilleure orientation des patients dans le système de soins de santé et, par le fait même, à la réduction des effets connexes sur les services d'urgence.

Recommandation 2.2 : Lancer un projet de cartographie du système de soins de santé pour développer un service d'orientation centré sur le patient comme Soutien social NB, ou élargir ce service pour englober l'orientation dans les soins de santé primaires.

Compte tenu de la pression exercée sur le système de soins de santé, il est essentiel que les bons soins soient prodigués par les bons professionnels, qui travaillent dans la pleine mesure de leur champ d'exercice. Pour ce

faire, les professionnels de la santé ont besoin d'espaces où ils pourront apporter leur pleine contribution, ainsi que d'une législation qui suive le rythme de leurs besoins et de ceux de leurs patients. Les modifications législatives devraient toujours être apportées de concert avec les professionnels concernés.

Recommandation 2.3 : Continuer d'appuyer l'amélioration de la législation et de la réglementation régissant les professions de la santé, en étroite concertation avec les professionnels de la santé touchés.

Les professionnels de la santé sont formés pour fournir des soins de qualité à leurs patients, mais ils consacrent une grande partie de leur temps à des tâches telles que la tenue de dossiers et l'administration – temps qu'ils pourraient consacrer à la prise en charge d'un plus grand nombre de Néo-Brunswickois.

Recommandation 2.4 : Investir dans l'amélioration du soutien administratif offert aux cliniciens dans les établissements de soins actifs, de soins primaires et de soins de longue durée afin que les professionnels de la santé ne perdent pas un temps précieux à remplir de la paperasse.





Priorité 3 : Prioriser le respect et le maintien en poste des professionnels de la santé, afin d'assurer la continuité du service.

Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick sont passionnés par l'important travail qu'ils accomplissent et **dépassent les attentes**, jour après jour, pour s'occuper de leurs patients en dépit des nombreux défis auxquels ils se trouvent confrontés sur leur lieu de travail. Ils ne reçoivent malheureusement pas **l'appréciation et le respect qu'ils méritent** de la part du gouvernement provincial en reconnaissance de leur dévouement. Ce problème croissant n'a fait qu'empirer depuis la pandémie de COVID-19, période au cours de laquelle les professionnels de la santé **se sont pourtant montrés à la hauteur de la situation, mettant leur propre vie en danger** pour assurer la sécurité des Néo-Brunswickois.

On comprendra que de nombreux professionnels de la santé aient **atteint un point de rupture**. Certains quittent la province à la recherche d'occasions d'offrir des soins de qualité dans d'autres provinces et territoires où ils seront **reconnus à leur juste valeur et rémunérés équitablement** pour leurs inlassables efforts. D'autres souffrent d'épuisement professionnel et choisissent de quitter complètement le secteur de la santé pour entreprendre de nouvelles carrières dans d'autres domaines.

Le Nouveau-Brunswick ne peut rebâtir son système de soins de santé en continuant de manquer de respect aux professionnels de la santé de première ligne et de faire fi de leurs observations, tout en offrant des salaires parmi les plus bas au pays. S'il est vrai que le recrutement demeurera toujours important, il reste que le gouvernement provincial doit immédiatement rediriger ses efforts pour se concentrer plutôt sur le maintien en poste des professionnels talentueux et expérimentés qui œuvrent déjà dans le système de soins de la province, et leur donner des **raisons convaincantes d'y poursuivre leur carrière** tout en faisant en sorte qu'ils se sentent valorisés et respectés. Nous ne pouvons recruter efficacement de nouveaux employés alors même que nos professionnels de la santé continuent de quitter le système du fait d'un manque d'incitatifs à rester. **Sans les**

fournisseurs de soins de santé de première ligne et les rôles qui les soutiennent, il n'y a pas de système de soins de santé.

Nous perdons des talents néo-brunswickois du fait d'une rémunération non concurrentielle, même par rapport à celle de nos plus proches voisins des provinces de l'Atlantique. Le gouvernement provincial doit investir dans le maintien en poste, sans quoi nous continuerons de perdre nos professionnels de la santé au profit d'autres provinces, et d'autres territoires de compétence prêts à investir en signe de respect. Nous devons, au lieu de recourir à des agences privées à but lucratif employant des infirmières itinérantes venues d'autres provinces, investir dans des incitatifs au maintien en poste de tous nos professionnels de la santé.

Recommandation 3.1 : Investir dans la rémunération, les incitatifs et les avantages sociaux pour s'assurer que les offres du Nouveau-Brunswick sont concurrentielles par rapport à celles des autres provinces canadiennes, aux fins de stabilisation de la situation actuelle.

Nous devons en faire plus pour nous assurer que les étudiants et les résidents en médecine du Nouveau-Brunswick sentent qu'ils ont leur place dans notre système public de soins de santé, en leur faisant valoir le potentiel d'une carrière productive et épanouissante dans un environnement de travail favorable.

Recommandation 3.2 : Présenter des offres d'emploi à tous les étudiants de domaines d'études en forte demande en santé et de programmes de résidence en médecine. Collaborer avec les régies régionales de la santé afin d'améliorer les programmes d'orientation et de mentorat pour les nouveaux employés.



Priorité 3 : a continué

Pour lutter contre la hausse du coût de la vie et d'autres défis d'ordre économique, il faut inciter les nouveaux diplômés et les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick à revenir dans la province pour travailler dans notre système de soins de santé.

Recommandation 3.3 : Adopter des modèles d'exonération des droits de scolarité, d'exonération fiscale ou de remboursement des prêts étudiants liés au retour des professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick pour y travailler.

Nous devons également continuer à nous appuyer sur les plans actuellement déployés en vue d'attirer des professionnels de la santé d'autres provinces et territoires, tout en veillant à ce que le Nouveau-Brunswick soit perçu comme un endroit attrayant où travailler et faire carrière.

Recommandation 3.4 : Continuer d'offrir de meilleures voies d'accès aux diplômés formés à l'étranger et aux professionnels de la santé venus d'ailleurs pour qu'ils puissent exercer au Nouveau-Brunswick.





Transformer

Priorité 4 : Accorder la priorité à un mode de vie sain et aux soins préventifs.

Les Néo-Brunswickois **ont besoin d'investissements proactifs, d'éducation et d'information sur le bien-être** pour favoriser leur santé physique et mentale à long terme et leur permettre de faire des choix positifs et sains. Investir dans des soins de santé préventifs holistiques dès le plus jeune âge au sein du système d'éducation – de la petite enfance/maternelle à la fin des études secondaires – les aidera à grandir et à vieillir en meilleure santé. Cet investissement, bien que ses résultats ne soient pas immédiats, aura en fin de compte une incidence majeure sur **la réduction des coûts et de la pression futurs** sur notre système de soins de santé.

La création d'un programme universel d'alimentation saine dans nos écoles s'avérerait particulièrement bénéfique à la santé actuelle et future des Néo-Brunswickois. En dépit de l'engagement du gouvernement provincial à mettre en place un programme alimentaire d'ici l'année scolaire 2022-2023, le programme en question n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour. Offrir à tous les enfants un accès égal à une alimentation adéquate et les aider à acquérir de saines habitudes alimentaires qui leur serviront tout au long de leur vie est essentiel. La mise en place de cette politique publique pourrait réellement changer la trajectoire de notre province. Dans tous les pays modernes hors de l'Amérique du Nord, il va de soi que les nations en bonne santé fournissent des aliments sains et nourrissants à tous les élèves qui fréquentent leurs écoles. Ces pays ne s'en remettent pas à l'économie, au hasard ou aux programmes de dernier recours. Le Nouveau-Brunswick a l'occasion d'être un chef de file en offrant ce service indispensable.

Recommandation 4.1 : Offrir un programme complet d'alimentation nutritive à l'école, ainsi qu'un soutien adéquat dans les écoles, par l'intermédiaire d'une équipe permanente composée de professionnels paramédicaux (c.-à-d. diététistes, psychologues, infirmières scolaires, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc.).

Le gouvernement provincial doit également investir en priorité dans les programmes – existants ou nouveaux – offerts par des professionnels de la santé en vue de

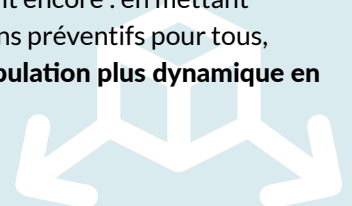
remédier à certains des problèmes les plus urgents qui touchent la santé des jeunes d'aujourd'hui et qui exerceront une pression continue à long terme sur le système de soins de santé s'ils ne sont pas réglés immédiatement.

Recommandation 4.2 : Investir dans les programmes existants et dans de nouveaux programmes, y compris des programmes d'activité et d'éducation physiques, d'éducation en matière de santé mentale sur des sujets tels que l'intimidation et la gestion du stress, et d'éducation sur les effets néfastes du tabagisme et du vapotage.

Reconnaissant que les professionnels de la santé et de l'éducation en font déjà autant qu'ils le peuvent, le gouvernement provincial devrait explorer la possibilité de s'associer à des administrations locales et à des organismes sans but lucratif tels que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick, la Société canadienne du cancer, Poumon NB, l'Association canadienne pour la santé mentale et d'autres encore, afin de concevoir de nouvelles infrastructures et des programmes éducatifs axés sur les soins de santé préventifs holistiques à l'intention des enfants et des jeunes.

Recommandation 4.3 : Créer de nouveaux partenariats et offrir un financement de taille aux administrations et aux organismes sans but lucratif locaux pour la conception de nouvelles infrastructures et de nouveaux programmes favorisant des comportements sains dans l'ensemble de la société, et en particulier dans le système d'éducation.

L'investissement immédiat dans ces domaines se traduira par une réduction importante **des coûts des soins actifs à l'avenir**, jetant ainsi les bases d'un meilleur système de soins de santé pour les générations futures de Néo-Brunswickois ainsi que d'un budget de soins de santé viable. Plus important encore : en mettant davantage l'accent sur les soins préventifs pour tous, nous contribuerons à une **population plus dynamique en meilleure santé.**





Transformer

Priorité 5 : Remédier aux causes profondes des problèmes dans notre système de soins de longue durée.

On constate, au Nouveau-Brunswick, des inégalités dans **la surveillance et la collaboration** en ce qui concerne les transferts entre les soins de longue durée et le système de soins de santé en général au Nouveau-Brunswick. Cette approche cloisonnée fait en sorte qu'à l'heure actuelle, le ministère de la Santé n'a pas une vue d'ensemble de tout ce qui se passe dans le système de soins de longue durée, et vice versa. Les partenaires ne disposent pas toujours des renseignements nécessaires à une prise de décisions fondée sur des données probantes.

Avant de s'attaquer aux grands problèmes systémiques, le gouvernement provincial doit commencer par s'assurer que les retards administratifs et bureaucratiques sont réglés.

Recommandation 5.1 : Investir immédiatement dans des équipes permanentes chargées d'accorder le congé aux patients, équipes qui fonctionneraient selon un horaire de soins actifs (sept jours sur sept) dans toutes les régions de la province.

Ce problème empêche le gouvernement provincial de s'attaquer pleinement au nombre important de patients d'un autre niveau de soins (ANS) dans les lits d'hôpitaux du Nouveau-Brunswick et entraîne des problèmes systémiques dans la continuité des soins pour nos populations les plus vulnérables. Il compromet également l'accès des patients à l'ensemble du système de soins de santé, en plus de constituer un facteur clé d'engorgement des services d'urgence. Les intervenants des soins de longue durée, y compris les ministères du Développement social et de la Santé, les régies régionales de la santé, le Programme extra-mural, Services de santé Medavie et les organismes communautaires, doivent impérativement éliminer le cloisonnement et collaborer entre eux.

Recommandation 5.2 : Explorer des solutions pour promouvoir une meilleure gouvernance, assurer une meilleure collaboration et éliminer le cloisonnement entre les soins de longue durée et les régies régionales de la santé.

De nombreuses personnes âgées, y compris un certain nombre de patients d'un ANS, pourraient vieillir chez elles de façon sûre et abordable dans la mesure où elles ont accès à un soutien et à des soins adéquats. Des données récentes de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) montrent qu'en 2022-2023, 13 % des nouveaux résidents des établissements de soins de longue durée au Nouveau-Brunswick auraient pu être soignés à domicile, au lieu d'occuper un lit dans un établissement de soins de longue durée¹. Le continuum des soins de longue durée doit inclure les soins communautaires, ce qui comprend le soutien du gouvernement provincial aux aidants naturels, ainsi que l'investissement et la promotion des soins à domicile, du transport et des services communautaires. Compte tenu du vieillissement rapide de la population de notre province et du manque d'infrastructures dans nos hôpitaux et nos établissements de soins de longue durée pour une prise en charge adéquate de nos aînés, nous devons trouver des moyens de veiller à ce que des services de soins à domicile robustes soient largement disponibles et abordables.

Recommandation 5.3 : Investir dans un programme élargi de soins à domicile, en collaboration avec les intervenants du secteur des soins de longue durée.

Enfin, la solution la plus évidente pour résoudre ce problème urgent consisterait à créer et à doter en personnel un plus grand nombre de lits de soins de longue durée, et à veiller à ce qu'ils soient accessibles dès que possible à un coût abordable aux personnes qui en ont besoin. Il y a trop longtemps déjà que nous faisons comme s'il existait d'autres solutions à ce problème – et voyez où cela nous a menés. Nous devons appliquer le principe de précaution et planifier, pour nous assurer d'avoir suffisamment de lits pour répondre à nos besoins.

Recommandation 5.4 : Créer des options de soins de longue durée abordables pour les Néo-Brunswickois.

¹<https://yourhealthsystem.cih.ca/hsp/inbrief#!/indicators/082/new-long-term-care-residents-who-potentially-could-have-been-cared-for-at-home>



Transformer

Priorité 6 : Investir dans la transformation numérique du secteur de la santé.

Les professionnels de la santé et leurs patients doivent pouvoir **accéder sans délai aux dossiers des patients, ce qui permettra la prestation de soins de qualité, efficaces et sécuritaires** tenant compte des antécédents médicaux de chacun. Un système d'accès numérique à l'information en question permettrait aux professionnels de la santé de gagner beaucoup de temps, tout en procurant de meilleurs soins pour les patients et un meilleur accès aux données aux fins de planification de la main-d'œuvre future dans le secteur des soins de santé.

Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick reconnaissent qu'il faudra beaucoup de temps et d'investissements pour mettre en œuvre un système d'information clinique fonctionnant de manière transparente et adopté à l'échelle de la province, et ils apprécient que le gouvernement provincial voie en ce projet un domaine sur lequel centrer ses efforts. **Il faut, dès aujourd'hui, accélérer les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative**, pour transformer le système de santé à long terme.

Bien des gens ignorent que les médecins de famille et les infirmières praticiennes qui ne sont pas des employés salariés doivent payer de leur poche une grande partie de l'installation de leur système de dossier médical électronique (DME) et des coûts permanents s'y rattachant. Ce fardeau n'est pas imposé aux autres cliniciens qui travaillent dans le système public. S'attaquer à cette inégalité est le point de départ idéal pour bâtir un système de soins de santé plus moderne.

Recommandation 6.1 : S'engager à financer entièrement les systèmes de dossiers médicaux électroniques (DME) pour tous les fournisseurs de soins primaires du Nouveau-Brunswick.

Le remplacement du système d'information clinique qui soutient les régies régionales de la santé de la province est une initiative qui aurait dû être entreprise depuis plus d'une décennie. Ce projet a été retardé à maintes reprises en raison de la réticence du gouvernement provincial à investir. Sans système d'information clinique, les cliniciens

ne sont pas en mesure de se connecter aux systèmes provinciaux et d'offrir à leurs patients les meilleurs soins intégrés possible.

Recommandation 6.2 : S'engager à financer entièrement la mise en œuvre d'un système d'information clinique provincial dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick.

Notre système de soins de santé accuse un retard considérable par rapport à d'autres secteurs en matière de technologie, et nous devons rattraper notre retard le plus rapidement possible. Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick appuient l'expansion continue du portail MaSantéNB, qui intégrera éventuellement les données du système d'information à l'échelle de la province afin de rendre les dossiers personnels accessibles à tous les patients du Nouveau-Brunswick.

Recommandation 6.3 : Investir dans des ressources pour soutenir l'expansion rapide du portail MaSantéNB et l'intégration à un système d'information provincial, afin d'entrer dans la modernité.

À l'heure actuelle, les infirmières et les autres professionnels de la santé soumettent des rapports papier détaillant les situations où ils ne sont pas en mesure de respecter leurs normes professionnelles. Ces données ne font pas l'objet d'un suivi, ce qui fait qu'il est difficile pour les intervenants du secteur de la santé de bien comprendre quand et où les problèmes surviennent et de les résoudre par la suite. Les intervenants doivent également avoir accès à des données ouvertes associées au rendement des programmes et initiatives, existants ou nouveaux, afin d'éclairer les décisions futures concernant notre système de soins de santé.

Recommandation 6.4 : Investir dans une base de données en ligne pour les rapports de pratique professionnelle et les données sur les programmes en santé afin de permettre aux intervenants du secteur de la santé de prendre des décisions objectives fondées sur des données probantes.



Conclusion

Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick sont unis dans leur désir d'offrir de meilleurs soins de santé aux Néo-Brunswickois, mais ils ne peuvent y parvenir seuls. Les représentants de 17 organisations de soins de santé du Nouveau-Brunswick s'entendent pour dire que les priorités et les recommandations formulées dans le présent rapport constituent les premières étapes nécessaires **à la stabilisation et à la transformation** de notre système de soins de santé, et qu'elles auront des effets tant immédiats qu'à long terme. Le gouvernement provincial doit maintenant faire sa part et accroître le financement et les ressources et développer les infrastructures nécessaires à **l'adoption de mesures dans les domaines prioritaires suivants** :

1. Renouer le dialogue avec les professionnels de la santé pour favoriser une prise de décisions éclairée et transparente.
2. Créer et établir, à l'échelle de la province, des cliniques de soins primaires multidisciplinaires en équipe qui permettront de garantir l'accès aux soins de santé primaires à tous les Néo-Brunswickois.
3. Prioriser le respect et le maintien en poste des professionnels de la santé, afin d'assurer la continuité du service.
4. Accorder la priorité à un mode de vie sain et aux soins préventifs.
5. Remédier aux causes profondes des problèmes dans notre système de soins de longue durée.
6. Investir dans la transformation numérique du secteur de la santé.

Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick se réjouissent à l'idée d'avoir l'occasion de **travailler en étroite collaboration avec le gouvernement provincial** au cours de l'exercice 2024-2025 et au-delà, afin d'aider à faire progresser ces priorités cruciales, pour le bien de tous les Néo-Brunswickois d'aujourd'hui et de demain.



Initiatives clés et nouveaux investissements

Après une décennie à se serrer à ceinture dans notre secteur des soins de santé, le Nouveau-Brunswick a clairement atteint un point de rupture. Toutes choses étant égales par ailleurs, nous investissons actuellement plus de 1 milliard de dollars de moins que notre voisin, la Nouvelle-Écosse, pour soutenir notre système de soins de santé et notre main-d'œuvre, tout en nous classant avant-derniers au pays en ce qui concerne les dépenses publiques en soins de santé par habitant. Ces données ne tiennent même pas compte de notre boom démographique actuel – autant de nouveaux citoyens qui doivent pouvoir accéder à notre système.

Nous sommes tellement « brisés » que nous avons remis plus de 100 millions de dollars en 2023 à des infirmières itinérantes du secteur privé pour éviter l'effondrement du système. L'avenir est sombre pour ce dernier, 40 % des médecins de la province envisageant actuellement de réduire leur patientèle du fait de conditions de travail difficiles. Les professionnels de la santé en général multiplient les appels à l'aide.

Il est temps de passer aux choses sérieuses. Ces recommandations ne permettront pas au Nouveau-Brunswick de rattraper son retard par rapport au reste du pays – elles ne représentent qu'une augmentation de 5 %, d'une année à l'autre, du budget provincial – mais leur application montrerait que le gouvernement provincial est à l'écoute et qu'il est prêt à tourner la page d'une décennie d'austérité financière pour investir dans l'avenir de notre province.

1.

Frais courants. Renouer le dialogue avec les professionnels de la santé pour favoriser une prise de décisions éclairée et transparente.

- 150 M\$ de dollars de plus, pour tenir compte de l'inflation normale, estimée à 4 % pour le secteur.
- Cette augmentation standard est essentielle à un système qui a l'honneur douteux d'être le moins financé au Canada après plusieurs années de sous-financement.
- Elle permettra simplement d'acquitter les frais courants pour le système tel qu'il est aujourd'hui, l'entretien nécessaire et les salaires actuels de la main-d'œuvre dans l'état actuel des choses.
- Aucun investissement majeur n'est nécessaire, seulement un engagement de bonne volonté.

2.

Soins en équipe. Créer et établir, à l'échelle de la province, des cliniques de soins primaires multidisciplinaires en équipe qui permettront de garantir l'accès aux soins de santé primaires à tous les Néo-Brunswickois.

- 50 millions de dollars pour apporter les améliorations nécessaires à l'espace, aux infrastructures, au soutien administratif, aux salaires des services paramédicaux et aux coûts opérationnels permanents d'au moins 50 nouvelles cliniques multidisciplinaires en équipe dans notre province.
- 20 millions de dollars pour embaucher au moins 250 employés non cliniques supplémentaires au sein du système de santé, afin de mieux soutenir nos professionnels de la santé, de sorte qu'ils puissent accroître leur capacité à traiter et voir plus de patients. Tous les cliniciens passent actuellement trop de temps à faire de la paperasse.

3.

Stabilisation des ressources humaines. Prioriser le respect et le maintien en poste des professionnels de la santé, afin d'assurer la continuité du service.

- 32 millions de dollars pour compenser l'inflation et égaler le financement de stabilisation des soins primaires accordé aux fournisseurs de soins primaires dans d'autres provinces et territoires comparables, en attendant le renouvellement de nos modèles de rémunération.
- 90 millions de dollars pour reconnaître et stabiliser la main-d'œuvre infirmière, en tenant compte de ce qui est fait dans les provinces voisines.
- 50 millions de dollars pour reconnaître et stabiliser tous les autres professionnels de la santé qui soutiennent notre système au quotidien et s'assurer de l'harmonisation avec les provinces voisines à ce chapitre.
- 20 millions de dollars pour rattraper le reste du pays en ce qui concerne la rémunération liée à l'enseignement clinique, pendant que nous cherchons à soutenir davantage la formation de nos professionnels de la santé. Dans certaines régions, les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick sont payés un cinquième de la rémunération offerte par les autres provinces de l'Atlantique pour les mêmes responsabilités.

4.

Modes de vie sains et soins préventifs.

Accorder la priorité à un mode de vie sain et aux soins préventifs.

- 50 millions de dollars pour faire en sorte que tous les élèves de la province reçoivent des repas nutritifs pendant qu'ils apprennent. Cet investissement devrait augmenter pour atteindre 100 millions de dollars par année, soit 5 dollars par jour d'école par enfant. Il serait probablement compensé par des investissements fédéraux dans le domaine.
- 10 millions de dollars pour un fonds pour des collectivités en santé visant à appuyer les initiatives de soins préventifs dans les collectivités de la province.

5.

Soins de longue durée

Remédier aux causes profondes des problèmes dans notre système de soins de longue durée.

- 8 millions de dollars pour assurer la rémunération des heures de travail supplémentaires nécessaires au soutien des équipes de congé sept jours sur sept, au sein de chacune des régies régionales de la santé, et la disponibilité continue de nos hôpitaux pour les patients en soins actifs.
- 20 millions de dollars par année à l'appui d'initiatives communautaires offrant un soutien et des options supplémentaires en matière de soins à domicile.
- Investissement ponctuel de 160 millions de dollars pour la création de 500 nouveaux lits de soins de longue durée, et 37,5 millions de dollars par année pour leur exploitation.

6.

Transformation numérique

Investir dans la transformation numérique du secteur de la santé.

- 5 millions pour subventionner entièrement le coût d'un logiciel de dossiers médicaux électroniques pour 800 fournisseurs de soins primaires au Nouveau-Brunswick.
- 50 millions de dollars par année sur 10 ans pour moderniser les systèmes d'information d'hôpitaux.
- 5 millions de dollars pour établir un Bureau des services de santé numériques au sein du ministère de la Santé, afin de diriger toutes les transformations majeures dans ce secteur.

Aperçu des exigences financières

1. Frais courants	150 M\$
2. Soins en équipe	70 M\$
3. Stabilisation des ressources humaines	192 M\$
4. Modes de vie sains et soins préventifs	60 M\$
5. Soins de longue durée	65,5 M\$ + 160 M\$ en immobilisations
6. Transformation numérique	60 M\$
TOTAL	597,5 M\$

(400 M\$ de moins que l'investissement de 1 G\$ nécessaire pour rattraper la Nouvelle-Écosse, mais c'est un début)



New Brunswick
Medical
Society



Société
Médicale
du Nouveau-Brunswick



**NURSE PRACTITIONERS
OF
NEW BRUNSWICK**



**INFIRMIÈRES PRATICIENNES
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**



**NB LUNG
POUMON NB**

NBASW  **ATTSNB**



**Heart&Stroke
Cœur+AVC**

New Brunswick / Nouveau-Brunswick



College of Psychologists
of New Brunswick
Collège des psychologues
du Nouveau-Brunswick

NBAOT
NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF
OCCUPATIONAL THERAPISTS



AENB
ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



New Brunswick
**UNION
SYNDICAT**
du Nouveau-Brunswick



CUPE-SCFP 1252
Healthcare Professionals
Professionnels de la santé



CAMRT-ATL



Canadian
Cancer
Society

Société
canadienne
du cancer

